

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le troisième (3^e) jour du mois de juin 2019, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :
Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Claude Poulin.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay étant absent.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 19-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y enlevant toutefois le point suivant :

4.2 demande d'aide financière au MTQ pour l'achat de 2 balises piétonnières ;

et en reportant les points suivants à une prochaine séance du conseil :

7.3.2 confection d'une enseigne pour le camping municipal ;

8.4 mandat pour la piste de dirt bike.

Note LE BON COUP

Monsieur le maire suppléant dédie le bon coup de juin à madame France Lavoie pour tout le travail effectué pour l'implantation de L'Érablière le Boisé et qui se lance dans dans la culture du très recherché ginseng sauvage.

Madame Lavoie est aussi membre de l'UPA, et fait partie des conseils d'administration de Tourisme Charlevoix et de Tourisme Saint-Siméon.

Rés # 19-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 19-06-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1907030 à C1907101 et L19000125 à L19000027)	183 182,21 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	60 238,41 \$
- Frais de déplacement	856,09 \$
TOTAL	244 276,71 \$

Note RAPPORT AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

En vertu de l'article 176.2 du Code municipal monsieur le maire suppléant fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité via le bulletin municipal le « Haut-Parleur », édition de juin 2019 et publié sur le site WEB de la municipalité.

Rés # 19-06-04 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est est en vigueur depuis le 4 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT que l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date d'entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse, une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a transmis, le 14 mai 2019, à l'ensemble des municipalités de la MRC, leur plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Charlevoix-Est ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean-Guy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Siméon :

- ÉMET un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est ;
- ADOPTE le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de Charlevoix-Est le 14 mai 2019.

c.c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 19-06-05 PROGRAMME DE FORMATION DE FUTURS POMPIERS ÉTUDIANTS

CONSIDÉRANT le projet pilote du ministère de la Sécurité publique pour la formation de futurs pompiers sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT que huit (8) étudiants de 3^e et 4^e secondaire et d'adaptation scolaire de l'école secondaire du Plateau de La Malbaie auront l'opportunité, dès septembre prochain, de suivre la formation Pompier I qui s'échelonne sur environ 18 mois, dans le cadre d'une activité parascolaire ;

CONSIDÉRANT que les coûts de cette formation, donnée à la caserne #1 du Service de sécurité incendie (SSI) de La Malbaie, seront entièrement assumés par l'École nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) ;

CONSIDÉRANT que cette formation aidera au recrutement de pompiers dans les différents SSI du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'un parrainage des apprentis pompiers par la municipalité où chacun réside est souhaitable, voire nécessaire, pendant leur formation afin qu'ils puissent participer aux activités de leur SSI d'attache et bénéficier d'une couverture d'assurance et être rémunérés, s'il y a lieu ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, que le conseil municipal s'engage à embaucher au sein du service de sécurité incendie municipal le ou les étudiants de l'École secondaire du Plateau qui suivront la formation Pompier I et qui proviennent de la municipalité, s'il y en a.

c. c. M. Tobie Jean, préventionniste, MRC de Charlevoix-Est

Rés # 19-06-06 EMBAUCHE D'UNE FIRME D'HYDROGÉOLOGIE PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR RÉALISER UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE SUR LA RIVIÈRE DU PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE sur demande du ministère des Transports du Québec, la MRC de Charlevoix-Est mandatera une firme pour procéder à une « étude géomorphologique sur la rivière du Port-au-Persil », afin de valider certains travaux de reprofilage ;

ATTENDU QUE le susdit ministère attend les conclusions de cette étude pour procéder à la construction d'un nouveau pont sur ladite rivière, bien que « l'étude hydraulique » produite le 19 décembre 2018, par la direction générale des structures dudit ministère stipule expressément, à la section 6 de cette étude qu'une " étude géomorphologique est recommandé " et non pas obligatoire ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est consent à procéder à l'embauche d'une firme spécialisée pour réaliser ladite étude et demande à ce que notre municipalité absorbe 50% des coûts de celle-ci ;

ATTENDU QUE que nous sommes d'avis qu'il est plutôt du devoir du ministère des Transports de procéder à cette étude géomorphologique s'il en a réellement besoin pour débiter les travaux de reconstruction du pont « P-13824 » ;

ATTENDU QU' il y a urgence d'agir pour que ce pont soit reconstruit dans les plus brefs délais ;

EN
CONSEQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la Municipalité de Saint-Siméon accepte de procéder au partage des coûts d'une « étude géomorphologique sur la rivière du Port-au-Persil » avec la MRC de Charlevoix-Est, dans un ordre de 50% des coûts estimés, soit 10 000 \$;
- que le maximum de 50% ne doit dépasser, en aucun cas, 6 000 \$ (taxes incluses) ;
- la Municipalité de Saint-Siméon ne s'engage aucunement à effectuer quelques travaux que ce soit, suite aux conclusions de ladite étude.

Rés # 19-06-07 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L'HIVER 2019-2020

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché " Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l'hiver 2019-2020 ", par *Excavation Pascal Lavoie*, ont été réalisés à la satisfaction du conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Excavation Pascal Lavoie* la garantie d'exécution de ce contrat, pour l'hiver 2019-2020, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis), soit une somme de 4 184,52 \$ (taxes incluses).

Rés # 19-06-08

PROJET PILOTE DE TRAVERSIER EN HIVER ENTRE RIVIÈRE-DU-LOUP ET SAINT-SIMÉON AVEC LE SAAREMAA

CONSIDÉRANT que le milieu réclame depuis plusieurs années que le traversier Rivière-du-Loup—Saint-Siméon opère toute l’année, sans interruption pendant la période hivernale ;

CONSIDÉRANT la nécessité d’un second service de traverse inter-rives opérant à l’année a été prouvée lors des récentes pannes de service en Matane, Baie-Comeau et Godbout ;

CONSIDÉRANT que la Société des Traversiers du Québec (STQ) a acquis le « Saaremaa » afin d’assurer une transition pour la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout, en attendant le retour du NM F.-A.-Gauthier nouveau navire ;

CONSIDÉRANT que NM F.-A.-Gauthier, nouveau navire, devrait arriver en septembre 2019, ce qui rendra le Saaremaa disponible ;

CONSIDÉRANT qu’une récente étude démontre que pour chaque dollar injecté dans le traversier Rivière-du-Loup—Saint-Siméon, les retombées économiques sont multipliées par cinq (5) sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que se présente une opportunité formidable d’utiliser le Saaremaa afin de démontrer, à titre de projet pilote, l’intérêt et les retombées d’un service de traversier à l’année entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon ;

EN

CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon demande, conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, à la Société des Traversiers du Québec (STQ) de mettre en place un projet pilote de traverse à l’année en utilisant le nouveau Saameraa durant la période habituelle d’arrêt du NM Trans-St-Laurent, soit entre le 4 janvier et le 9 avril 2020.

Rés # 19-06-09

VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D’EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon désire présenter une demande d’aide financière au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l’analyse de la vulnérabilité des sources d’eau potable de la municipalité ;

POUR

CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Dany Tremblay, appuyé par madame Diane Dufour et unanimement résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation d’une demande d’aide financière dans le cadre du volet I du PPASEP ;

QUE madame Sylvie Foster, directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Rés # 19-06-10 EMBAUCHE D'UNE FIRME D'HYDROGÉOLOGIE POUR RÉALISER UNE ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DU NOYAU VILLAGEOIS

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme d'experts-conseils « AquaTerEau inc. » pour effectuer un rapport d'analyse de vulnérabilité sur le réseau d'aqueduc municipal du noyau villageois, pour la somme de 6 280 \$ (plus taxes) et ce, dans le cadre du Programme pour la protection accrue des sources d'eau potable (PPAEP) – Volet I.

Rés # 19-06-11 ADOPTION NOUVEL ESTIMÉ DES TRAVAUX DU RÈGLEMENT N° 238

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter un nouvel estimé des travaux du projet de règlement N° 238 décrétant un emprunt aux fins de refaire les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, ainsi que la chambre de réduction de pression de la rue Belley et d'y ajouter l'égout pluvial, ainsi, le nouvel estimé est au montant de 698 100 \$. La présente résolution abroge la résolution 19-01-15.

Rés # 19-06-12 EXTRA SUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE BELLEY

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de défrayer des coûts excédentaires forfaitaire de 1 500 \$ pour des honoraires professionnels à notre consultant, ARPO Groupe-conseil, relativement aux travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Belley. Lesdits coûts excédentaires proviennent de négociations et des modifications, aux plans initiaux et estimés, suite à la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ), afin de valider la possibilité de faire des travaux connexes pour le rejet des eaux de pluie.

Rés # 19-06-13 LOCATION D'UN AUTOBUS POUR UNE MANIFESTATION À L'HÔPITAL DE LA MALBAIE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de défrayer les coûts de location d'un autobus pour permettre à nos citoyens à se rendre à une manifestation au Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie, le 15 juin prochain, pour le maintien de service.

Rés # 19-06-14 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 242

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 242, amendant le règlement de zonage N° 196 et le règlement N° 195 relatif à l'émission des permis et des certificats, comme suit :

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en agrandissant la zone CR-103 à même une partie de la zone HA-121 ;
- modifiant l'article 4.1, du règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « plein air intensif » à la zone MR-27 ;
- modifiant les règlements de zonage N° 196 et de lotissement N° 197, pour les rendre conformes au règlement N° 281-01-17, de la MRC de Charlevoix-Est modifiant les conditions d'implantation de résidences en zone agricole selon l'autorisation N° 378442 de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) rendue en vertu de l'article 59 de la loi de protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;
- modifiant l'article 5.13, du règlement relatif à l'émission des permis et certificats N° 195, par l'ajout du point 13, soit que les travaux inférieurs à une somme de 1 000 \$ et non relatifs à un agrandissement, sont aussi considérés à de menus travaux.

Rés # 19-06-15 CORVÉE DANS LE PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir une corvée de nettoyage dans le parc municipal de Baie-des-Rochers, le 8 juin prochain.

Rés # 19-06-16 ENSEIGNE « PORT-AU-PERSIL » À L'ENTRÉE « OUEST » DU NOYAU VILLAGEOIS

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'enseigne « Port-au-Persil » située à l'entrée « ouest » du noyau villageois, selon la proposition de l'entreprise « Publimage inc. », déposée le 22 novembre 2018, au coût de 695 \$ (plus taxes).

Rés # 19-06-17 RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DE LA TABLE DE BILLARD

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire, madame Christine Dufour, à procéder aux demandes à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec (RACJ) pour renouveler notre licence pour exploiter la " table de billard " située à l'arcade du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon, lorsque celle-ci vient à échéance.

Rés # 19-06-18 OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGE

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'un *sauveteur-plage* pour notre plage municipale.

Rés # 19-06-19 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité de sélection et d'embaucher les monitrices suivantes pour le « Camp de Jour 2019 », soit : Marie-Michèle Desbiens, Kathy Girard, Élise Lavoie et Marie-Nathalie Lavoie.

**Rés # 19-06-20 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT DANS LE CADRE DU
« PROGRAMME D'EMPLOIS VERTS DANS LE CADRE
D'EXPÉRIENCE EMPLOI ÉTÉ »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de deux (2) étudiants dans le cadre du programme étudiants subventionnés dans le cadre du programme "Fonds Verts 2019".

Nous procédons, en séance tenante, à un tirage au sort parmi les demandes d'emploi reçues des résidents de notre municipalité et le résultat est le suivant :

1. Michaël Foster
2. Enrique Foster-Marier
3. Maxime Girard
4. Élisabeth Tremblay.

Les deux (2) étudiants embauchés sont donc « Michaël Foster et Enrique Foster-Marier ». En cas de refus ou d'incapacité de la part de la personne choisie de participer au susdit programme, le poste sera offert aux autres postulants selon l'ordre du tirage.

Les employés retenus devront attester, par écrit, selon les exigences du programme, qu'ils ont l'intention de retourner aux études en septembre 2019.

Rés # 19-06-21 MODIFICATION AU CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter un addenda au contrat de location de salle, soit à la section « réunion » :

- pour un second événement, ayant lieu le même soir et sans conciergerie, les frais seront de 20 \$ chacun.

**Rés # 19-06-22 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
« PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière de 3 500 \$ pour la confection d'un legs pour les fêtes du 150^e anniversaire de la fondation de Saint-Siméon, par l'artiste Martin Brisson, sculpteur, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie* de la MRC de Charlevoix-Est.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 19-06-23 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | | |
|---|---|-------------|
| - | Association des camps du Québec, cotisation annuelle (plus taxes) | 150,00 \$ |
| - | Imprimerie de Limoilou, publicité dans le Feuillet Paroissial | 149,46 \$ |
| - | Au Cœur des Arts de Saint-Siméon, commandite annuelle
(conditionnel à la production du rapport financier). | 1 000,00 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
Rappel à nos citoyens d'obtenir les permissions de voirie requises.
- **LA MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS ET DES PROCHES AIDANTS**
Remerciements pour notre engagement pour faire des collectivités québécoises des milieux inclusifs à tous les âges de vie.
- **OFFRES DE SERVICES :**
 - M. Dominique Tremblay (manœuvre)
 - M. Michaël Foster (étudiant)
 - M. Juan Ramon Gomez Torres(administration).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 48 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 19-06-24 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 48.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale